

Soleil d'encre - 2013

n ° 142 - 5 décembre 2013

l'hebdomail de Français du Monde-adfe Mali

Ce message n'est donc pas un spam.

Conformément à la loi et aux règlements du CNIL,

les messages de prospection associatifs ne sont pas considérés comme des messages de publicité (spams).

Pour se désinscrire de notre liste de diffusion, il suffit de répondre à ce courriel et de mentionner en OBJET "désinscription".

proverbe malien

N'i y'a men : N gnogon donkela te, i sen fila ka ye dugu mà.
**Pour pouvoir dire « je n'ai pas de pareil comme danseur »
il faut avoir les deux pieds à terre.**

...

Inscription sur la liste consulaire

1. Les Français établis au Mali voteront le samedi 24 mai 2014 pour élire leurs 3 conseillers consulaires (vos porte-paroles auprès du Consulat qui siègeront pour défendre vos intérêts au sein du nouveau conseil consulaire créé par la récente LOI du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France).
2. Ils voteront aussi le même jour pour l'élection des députés européens. Pour exercer votre droit de vote, **il est impératif d'être inscrit sur la liste électorale du Consulat général de France avant le 31 décembre 2013**. Cette inscription se fait automatiquement lorsque vous vous inscrivez au Registre des Français établis hors de France. N'hésitez pas à vérifier votre situation en vous connectant à l'espace "MonConsulat.fr".

Il vous reste quelques jours !

Empreintes

V i e p r a t i q u e

Mariage forcé: une autre forme de violence envers les femmes

La ministre des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret, était au micro de Sud Radio pour réaffirmer la lutte contre les mariages forcés. **Depuis le 5 août, les parents qui trompent leur fille pour l'emmener à l'étranger et lui faire subir un mariage forcé encourrent jusqu'à 45 000 euros d'amendes et 3 ans d'emprisonnement.**

(...)

16 victimes identifiées depuis mars

Si Hélène Conway-Mouret évoque plusieurs milliers de cas potentiels d'unions forcées chaque année impliquant une jeune femme française, leur nombre précis reste difficile à déterminer. Seul chiffre certain, 16 jeunes femmes victimes de mariage forcé ont déjà pu être placées sous la protection consulaire de la France depuis mars 2013.

"Une fois qu'elles se sont fait connaître auprès des services consulaires, il faut activer les réseaux et les structures pour permettre l'hébergement de ces jeunes femmes, en France ou dans le pays, si elles le souhaitent, réfléchir à la réinsertion...", détaille Hélène Conway-Mouret, qui réaffirme que la lutte contre les mariages forcés ne peut s'appuyer que sur une grande chaîne de solidarité qui rassemble à la fois les services de l'État, des organisations et des associations à travers le monde.

"Il s'agit d'agir le plus tôt possible car, avant même d'être envoyées à l'étranger, les jeunes femmes peuvent être victimes de violences ou de séquestration", a rappelé la ministre en incitant les témoins à composer le 39 19 pour tirer le signal d'alarme.

Toutefois, Hélène Conway-Mouret reconnaît que se pose toujours le problème du financement du billet d'avion pour permettre aux jeunes femmes victimes de mariage forcé de rentrer en France. Mais, sur ce point, la ministre ne désespère pas et espère pouvoir annoncer la levée d'un fonds de solidarité, dès le début de l'année prochaine.

Article complet sur le site :

<http://www.lyoncapitale.fr/Journal/France-monde/Politique/France/Mariage-force-une-autre-forme-de-violence-envers-les-femmes>

Solidarité

P e t i t à p e t i t

Rapport de Kalliopi ANGO ELA sénatrice des Français de l'étranger " Au cœur du développement : Le Sénat met la recherche en partenariat avec les pays du sud au cœur du développement

Au terme de six mois de travaux, la Mission commune d'information sur l'action extérieure de la France en matière de recherche pour le développement, créée au Sénat à la demande du groupe écologiste a adopté hier le rapport que lui a soumis Mme Kalliopi ANGO ELA.

La recherche pour le développement autonomise-t-elle réellement les pays du Sud ? Dans presque tous les pays du Sud, la France est présente par le biais de ses instituts de recherche, dont certains sont dédiés au développement du Sud (le Cirad,

l'IRD) : depuis longtemps, notre pays consacre un effort soutenu à la recherche pour le développement. La mission estime que cet atout français, qui représente aussi un enjeu d'influence, est insuffisamment valorisé dans notre politique de développement et peine aussi à trouver sa place dans le monde de la recherche, qui s'organise autour d'alliances thématiques. En outre, la mise en œuvre des partenariats de recherche entre la France et les pays du Sud rencontre des difficultés, à la fois du fait de l'asymétrie entre les deux partenaires et du fait du morcellement de l'offre scientifique française au Sud, morcellement que la création de l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD) n'a pu résoudre.

Après avoir rencontré les acteurs concernés, au Nord comme au Sud, la mission commune d'information voudrait que la recherche partenariale soit pleinement mise au service du développement. À cet effet, elle propose :

- **de rendre plus cohérente** l'action publique française au service du développement par la recherche. La place des opérateurs dédiés à cette recherche doit être confortée ; la mission leur propose de s'allier aux autres établissements de recherche et universités tournés vers le Sud pour constituer une sixième alliance de recherche, consacrée aux partenariats avec le Sud et transversale aux cinq alliances nationales thématiques de recherche. Leur connexion à l'opérateur-pivot que constitue l'Agence française de développement (AFD) sera la garantie d'une meilleure adéquation des recherches menées aux besoins du terrain. La mission juge aussi nécessaire de doter l'Agence nationale de la recherche (ANR) des moyens de financer cette recherche, y compris de financer directement les équipes du Sud qui y participent ;

- **d'améliorer la qualité** de nos partenariats de recherche avec les pays du Sud : définition conjointe des objets de recherche pour répondre véritablement aux besoins du Sud, accompagnement dans l'ingénierie des partenariats, mise en œuvre du projet de recherche dans un respect réciproque, évaluation du projet en commun par les deux partenaires. Ainsi, la recherche en partenariat pourra avoir un effet d'entraînement sur le développement, c'est-à-dire renforcer les capacités des pays du Sud, déboucher sur des décisions politiques éclairées et trouver une valorisation économique ;

- **de faire valoir à l'étranger le savoir-faire français** en matière de recherche en partenariat, au service du développement. Dans cette perspective, la mission appelle à consacrer la recherche en partenariat avec le Sud comme levier du développement dans la prochaine loi d'orientation et de programmation pour le développement.

Pour plus d'informations :

http://www.senat.fr/rapports-senateur/ango_ela_kalliopi12040w.html